

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 20

Convocation du :
06.12.2022

PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. LECOQ, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY Adjoint, MM. CHAZERAND, TAUBATY, FANTOLI, Mmes CALONNE, BAILLY, LAMY, BOUDRY, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, JACQUET, MM. BRUNIAUX, MEYNIER

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme GRESSER pouvoir à Mme DEPIERRE

M. CHUARD pouvoir à M. PETIGNY

M. MARTI pouvoir à M. MOLIN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MEYNIER Pierre

***Lutte contre le frelon
asiatique***

Mme la Maire expose à l'Assemblée,

Qu'au vu des enjeux, en termes de protection des populations et de préservation de la biodiversité,

Qu'au vu des signalements croissants d'observations et de nids de frelons asiatiques sur les trois dernières années,

Qu'au vu de l'engagement du GDSA39 et de la FREDON BFC dans la lutte contre le frelon asiatique,

Que pour lutter contre cette espèce invasive, trois axes d'actions peuvent être engagés :

- sensibiliser les citoyens et acteurs locaux,
- organiser le piégeage de printemps,
- encourager et participer à la destruction des nids.

Il est proposé au Conseil Municipal d'aider à la destruction des nids de frelons asiatiques :

- en diffusant et en facilitant l'accès à l'information des populations sur cet animal et les enjeux liés à sa prolifération,
- en participant financièrement à la destruction des nids sis chez des particuliers sur le territoire communal d'Arbois.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de la mise en place d'une participation financière de la Commune aux destructions de nids présent en charge par des particuliers sur le territoire communal d'Arbois, aux conditions suivantes :

- Aide à hauteur du 1/3 de la facture dans la limite de 50 €, conditionnée à l'octroi de celle de GDSA, pour un nid détruit par un désinsectiseur professionnel, hors période hivernale (la destruction du nid doit être pertinente).

Pour copie certifiée conforme au registre,
Arbois, le 13 décembre 2022

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Valérie DEPIERRE



Pierre MEYNIER

(Handwritten signatures of Valérie Depierre and Pierre Meynier)